

## Bouleuse excentrique + façonneuse (boule et pain courts)

# ROLLER DUAL

### CARACTERISTIQUES

- Structure en Acier
- Motorisation à deux moteurs indépendants pour la bouleuse et pour formeuse de les batards, boulots et pains courts
- Cloche à mouvement rotatoire planétaire avec réglage de l'excentricité
- Cloche et anneau revêtus en feutre ou en matériel anti-adhésif
- Modèle muni du tapis transporteur mobile pouvant recevoir dans la position supérieure le pain boulé et la position inférieure, les batards, boulots et pains courts.
- Formeuse à batards, boulots et pains courts avec rouleau d'écrasement et table de formation réglages.
- Mobiles sur roues et équipées d'un dispositif de blocage.
- Disponible en 78cm ou 120cm



### OPTIONS

- **Variateur de vitesse** pour régler la vitesse d'oscillation de la cloche.
- **Farineur** avec motorisation indépendante.
- Base en inox.
- Bouleuse rabaisée pour alimentation plus basse.
- Disponible avec tapis motorisé en sortie
- Cloche et anneau recouverts d'un revêtement anti-adhésif (feutre en standard).

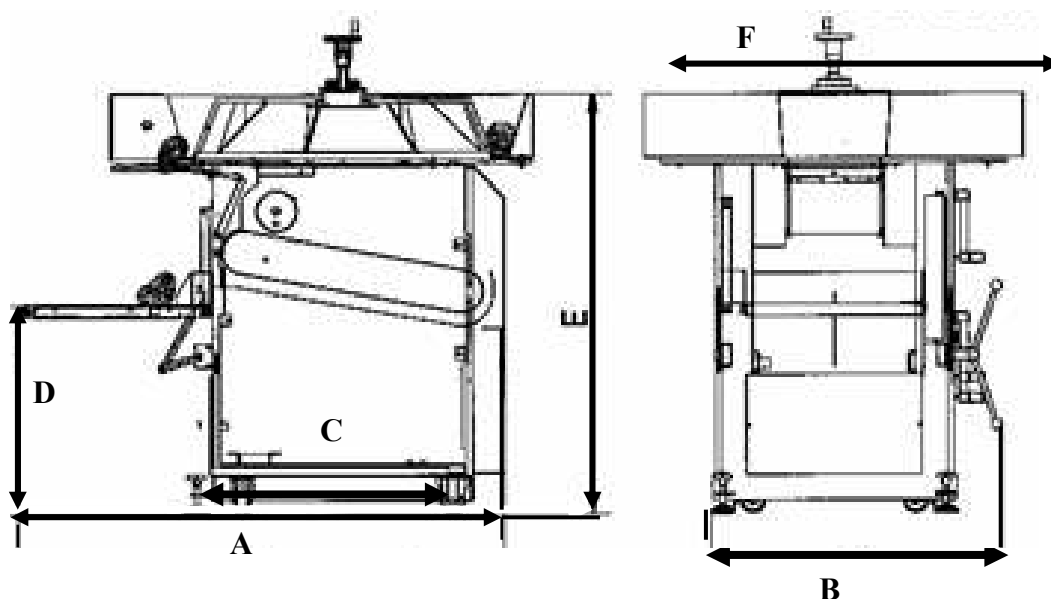
### CAPACITES

Productivité élevée jusqu'à 1800 pièces/heure qui permet d'obtenir une importante économie de temps dans le tra-vail.

### UTILISATION

Machine pour bouler des miches, des boules, batards, boulots et pains courts d'un poids minimum de 75g jusqu'à un maximum de 4000 grammes (boulage).

## ENCOMBREMENT



### DIMENSIONS D'ENCOMBREMENT

cm	A	B	C	D	E	F
Modèle 1)	155	93	93	65-83	131	120
Modèle 2)	142	88	93	65	131	120

### CARACTERISTIQUES

- 380 Volts / 50 Hz / 2,25 Kw / 7,0 A
  - 380 Volts / 60 Hz / 2,25 Kw / 7,0 A
  - 220 Volts / 50 Hz / 2,25 Kw / 7,0 A
  - 220 Volts / 60 Hz / 2,25 Kw / 7,0 A
- Alimentation par câble de 3m avec prise mâle TRI + T + N*

### POIDS COLISAGE

- Poids net : 526 kg
- Emballage sur palette avec caisse bois :
- Poids brut : 640 kg
- Dimensions :
- (longueur x largeur x hauteur)
- 1.65m x 1.05m x 1.65 m

### HYGIENE — SECURITE

- La bouleuse Roller Dual est conforme :
- à la directive machine 89/392 CEE.
  - Au code du travail.